

Gestion des ressources halieutiques et enjeux autour de la nouvelle politique commune de la pêche

CONTEXTE

Objectif :

Décrire l'évolution de l'abondance d'une population (stock) et de la pression de pêche à laquelle il est soumis, et caractériser le stock et son exploitation par rapport à des seuils de référence définis dans le cadre de l'approche de précaution, incluant l'objectif de rendement maximal durable (RMD).

DONNÉES UTILISÉES

Les informations utilisées par les scientifiques pour l'évaluation de la ressource proviennent de deux sources complémentaires :

- les données récoltées auprès des pêcheurs (livres de bord, VMS et enquêtes) qui donnent des informations sur l'activité de pêche (engin utilisé, localisation géographique, temps de pêche) et sur les quantités prélevées, ou recueillies par l'examen des captures (structure démographique des principales espèces exploitées) à la fois à terre (au débarquement) ou en mer (par des observateurs à bord des navires professionnels ou par auto-échantillonnage) ;
- les résultats provenant des campagnes scientifiques menées à bord des navires de l'Ifremer et d'autres instituts européens (indices biologiques, composition faunistique, évolution des peuplements).

S'ajoutent à ces informations récurrentes, des données sur la biologie des espèces étudiées (croissance, maturité).

Toutes ces données sont centralisées par le SIH.

L'évolution des indices d'abondance issues des campagnes scientifiques standardisées, et dans une moindre mesure celle des rendements commerciaux (sous réserve que la variabilité liée à l'activité commerciale ne masque pas l'évolution de l'abondance globale), donne des tendances. Des informations aussi simples que l'évolution de la taille moyenne dans les captures (toutes choses égales par ailleurs) donnent également une indication de l'état de santé d'une ressource.

Ces éléments doivent permettre de prendre des mesures de gestion pour inverser des tendances négatives ou confirmer des évolutions positives. Néanmoins, ces informations « qualitatives » ne permettent pas toujours de répondre à la question posée par les gestionnaires en matière de TAC. L'interprétation quantitative de toutes ces informations nécessite le recours à des modèles dits de dynamique de population (assez classiques en écologie terrestre).

Pour évaluer les stocks halieutiques, on distingue classiquement :

- les modèles globaux, qui décrivent la dynamique de la population uniquement en terme de biomasse totale, sans tenir compte de la structure en taille ou en âge, et ne considèrent que les variations nettes de cette biomasse en réponse à la capture ;
- les modèles analytiques, qui détaillent les articulations entre rouages élémentaires que sont, en entrée, le recrutement et la croissance et, en sortie, la mortalité par pêche et la mortalité naturelle. La population peut elle-même être subdivisée en groupes d'âge ou en classe de tailles, chacun ayant des paramètres distincts pour chaque processus.

Ces modèles permettent l'estimation quantitative de la biomasse du stock et de la pression de pêche à laquelle il est soumis, et pour les modèles dits analytiques, une estimation de l'abondance par groupes d'âge (ou de tailles), et notamment du recrutement (quantité de poissons issus de la reproduction qui arrivent, chaque année, dans le stock / la pêcherie).

À partir des résultats de ces modèles (qui retracent l'historique du stock et de la pêche) des projections sont, le plus souvent, réalisées au prix de quelques hypothèses (sur le recrutement à venir, sur la mortalité autre que la pêche) ce qui permet de tester à la fois sur la biomasse du stock et sur les captures, l'effet de diverses options de gestion. C'est sur la base de ces analyses que les avis pour la gestion sont rendus.

De plus en plus, les avis biologiques mono-spécifiques à court terme font place à des avis par pêcheries (en tenant compte des interactions entre espèces et/ou entre métiers) qui s'appuient sur des simulations bio-économiques à long terme. Ces simulations constituent la base de réflexion des plans de gestion à long terme dont les modalités doivent être discutées entre toutes les parties prenantes (les CCR sont à cet égard de bonnes instances pour la collaboration d'un plan de gestion dont l'efficacité pourra être testée par les scientifiques (CIEM, CSTEP).

En 2011, la Commission européenne estime qu'en Atlantique nord est, sur 92 stocks faisant l'objet de TACs et quotas, 35% font l'objet d'un diagnostic permettant de caractériser leur état par rapport aux points de référence définissant les limites biologiques de sécurité (points dits de précaution) ; le pourcentage est de 41% si l'on se réfère à la mortalité par pêche permettant d'atteindre le RMD. [chiffres CE : COM2012-278]. La commission note une amélioration (lente) puisque la proportion de stocks surexploités (exploités au-delà du seuil permettant d'atteindre le RMD) est passé de 32 sur 34 stocks en 2004 (soit 94%) à 18 sur 38 en 2011 (47%). Les chiffres pour la Méditerranée sont moins bons, puisque 80% des stocks sont considérés comme surexploités.

Noter que ces pourcentages sont calculés sur un nombre de stocks et non sur la contribution de ces stocks aux débarquements.

En ce qui concerne la France (métropolitaine), les débarquements (en poids) se répartissent comme suit :

- 16 % de stocks surexploités ;
- 16% de stocks bien exploités ;
- 25% de stocks évalués mais non classifiables (en l'absence de points de référence) ;
- 43% de stocks qui ne font pas l'objet de diagnostics quantitatifs.

La part dans les débarquements français de stocks non évalués est importante (43%). Pour un certain nombre d'entre eux, il est néanmoins possible d'avoir des informations sur les tendances de leur évolution, notamment grâce aux informations recueillies au cours des campagnes scientifiques. Néanmoins, un travail de recherche, de données supplémentaires, d'analyses est indispensable. Il faut cependant raison garder car toutes les ressources ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation fine. Des indicateurs simples basés sur des informations provenant des captures professionnelles ou mieux, de campagnes scientifiques, apportent des éléments précieux pour la prise de décision en matière de gestion.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENT DES MESURES PLURIANNUELLES

Avantages : diminution de la charge de travail pour les scientifiques (évaluation pluri-annuelle) et pour les gestionnaires

Inconvénients : dans beaucoup de cas, l'exploitation des ressources portent pour une grande part sur de jeunes individus dont il est difficile de prévoir, quelques années à l'avance la présence/abondance. Le cas extrême est celui des espèces à vie courte comme l'anchois pour lequel les captures sont à 80-90% des individus d'un an (c'est-à-dire nés au printemps précédent) et dont l'abondance ne peut être estimée que quelques semaines avant le début de la pêche. Sous l'effet d'une forte exploitation, les stocks de poissons à vie longue (comme la morue) sont l'objet de prélèvements sur les premiers âges : plus de 80% des morues capturées en mer Celtique ont moins de 3 ans. De ce fait les prévisions à plusieurs années ne peuvent reposer que sur des moyennes. Or les moyennes ne sont jamais satisfaisantes : soit la réalité est supérieure à la moyenne utilisée pour quantifier les prélèvements à venir, et les pêcheurs réclament un ajustement à la hausse, soit la réalité est inférieure et prélever la quantité estimée en utilisant la moyenne conduirait à une pression de pêche supérieure à ce qui était visée. Aujourd'hui, la mise en place d'une gestion pluri-annuelle ne peut être envisagée soit sur des hypothèses prudentes (inférieure à la moyenne) soit en prévoyant des clauses de révision et l'aspect « pluri-annuel » disparaît. Il faut néanmoins noter qu'un des intérêts d'une exploitation au RMD est de permettre aux stocks exploités de rétablir une structure

démographique plus équilibrée qui permet à l'exploitation d'être peu (ou moins) dépendant du recrutement et donc de prévoir une pluri-annualité raisonnable.

L'EXPERTISE HALIEUTIQUE À L'IFREMER

Ifremer apporte son soutien aux services déconcentrés de l'État pour la gestion des ressources « locales », à la Direction des Pêches pour la définition de la politique nationale. L'institut participe également à l'expertise internationale en ce qui concerne les ressources communautaires ou celles gérées par des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP).

Cette participation internationale (au CIEM, à la NAFO, à l'ICCAT, à la CGPM, à la CTOI...) constitue le cœur de la mission des halieutes de Ifremer. Elle est évidemment exigeante tant dans la mobilisation des experts concernés que dans la qualité des travaux qui sont réalisés.

En 2011, ces expertises internationales ont mobilisés 18 ETP. Il faut néanmoins noter que les experts n'étant expert à temps plein, ce chiffre correspond à 100 agents impliqués dans l'expertise (dont 15 représentent 50% du temps, et 35, 80%).

Noter qu'une partie des expertises internationales est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du règlement DCF et que la DPMA (au travers de la convention sociale avec Ifremer) apporte également un fort soutien financier.

L'IFREMER ET LA NOUVELLE POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE (PCP)

Ifremer a participé et participe à de nombreuses discussions au sein de l'administration (DPMA), au Parlement européen et avec les professionnels. Les sujets sur lesquels l'institut apporte son expertise couvre les Concessions de pêche transférables, les rejets, le Rendement maximal durable (RMD) et la question des surcapacités des flottes de pêche.

La question des relations scientifiques professionnels a fait l'objet de nombreuses présentations puisque, notamment grâce aux contrats bleus et aux nombreux partenariats engagés, la France apparaît comme motrice sur ce sujet fondamental. La question du financement d'une partie de ces partenariats par le FEAMP est donc cruciale.

À la demande de la DPMA, Ifremer a réalisé des analyses détaillées sur les rejets (à partir des observations réalisées à bord des navires professionnels). Ces analyses ont permis la quantification des rejets globaux et pour les principales espèces et de identifier les causes : poissons hors-tailles, « high-grading » (poissons commercialisables mais de faibles valeurs, ou liés à des gestions de quotas individuels), poissons dont les quotas sont atteints, poissons commercialisables mais qui ne peuvent être gardés à bord du fait de la réglementation sur les pourcentages d'espèces. Ces analyses ont été partagées avec les professionnels concernés avant d'être finalisées.

La DPMA procède chaque année à une quinzaine de saisines de Ifremer sur des questions le plus souvent liées à la politique commune des pêches.

Enfin il faut noter l'implication grandissante des halieutes de Ifremer dans le cadre de la DCSMM et notamment dans la définition du bon état écologique pour le Descripteur 3 qui concerne les espèces exploitées.

C'est au travers de ces expertises que les données du SIH sont valorisées. Les demandes d'expertises entraînent souvent la mise en place de programmes de recherche susceptible d'améliorer la qualité des réponses aux questions posées (par les gestionnaires ou par les scientifiques). Ces trois volets de la recherche halieutique sont indissociables et l'organisation interne de Ifremer permet d'assurer cette exigence de qualité dans les expertises fournies et la haute qualité scientifique de l'institut.

CONTACT

BISEAU Alain, coordinateur de l'expertise halieutique / 02 97 87 38 20 / Alain.Biseau@ifremer.fr